

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-
SCHWEIZERISCHE
OBERRHEINKONFERENZ



CONFERENCE
FRANCO-GERMANO-SUISSE
DU RHIN SUPERIEUR

**Mandat du groupe de travail « Economie et Emploi »
adopté par la 42^{ème} assemblée plénière le 9 décembre 2016 à Liestal**

1. Missions générales et objectifs.

Depuis sa création en 1977, le groupe de travail « Economie et emploi » (anciennement « Politique économique ») a pour objectifs principaux d'examiner et de présenter les conditions et données économiques des différents pays, de mettre en réseau les acteurs de l'économie de l'espace du Rhin supérieur, de soutenir la coopération transfrontalière dans le domaine de l'économie et de contribuer à résoudre les problèmes (le cas échéant dans le cadre de projets concrets). L'objectif à long terme est le développement d'un espace économique commun du Rhin supérieur.

Afin de tenir compte de l'importance du marché de l'emploi et de l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur, le groupe de travail sera dénommé « Economie et Emploi » à partir de 2017.

2. Missions et thématiques du groupe de travail Economie et Emploi.

La mission du groupe de travail « Economie et Emploi » est de mettre à profit les intérêts communs de cet espace pour élaborer des solutions spécifiques au Rhin supérieur dans les domaines de l'économie et de l'emploi ainsi que de donner des impulsions dans des champs thématiques stratégiques.

En outre, sa mission consiste à effectuer une veille économique. Celle-ci devra surtout prendre en compte les obstacles qui entravent un rapprochement économique transfrontalier de l'espace du Rhin supérieur. L'objectif de la création d'un espace économique commun sera appuyé par les activités des groupes d'experts. De même, le groupe de travail « Economie et Emploi » soumet aux membres du comité directeur et de l'assemblée plénière des propositions d'amélioration du travail en commun.

Une des priorités du groupe de travail sera de renforcer la mobilité professionnelle, l'apprentissage transfrontalier et le marché de l'emploi transfrontalier. En outre, la promotion transfrontalière des clusters et de l'innovation et le soutien actif de la région métropolitaine trinationale ont une importance particulière.

3. Mode de fonctionnement.

En tenant 3 à 4 réunions par an et en échangeant des informations, le groupe de travail joue son rôle d'interface et de coordination vis-à-vis des groupes d'experts et conserve sa fonction stratégique de pilotage. Le groupe de travail examine périodiquement ses structures et sa composition au regard d'un mode de fonctionnement efficient et procédera à des adaptations si nécessaire.

Les échanges et le cas échéant une collaboration thématique avec les autres groupes de travail sont encouragés. Le groupe de travail présente au comité directeur ou à l'assemblée plénière les avancées et les résultats de ses travaux.

4. Actions prévues par les groupes d'experts.

4.1 Groupe d'experts « travailleurs frontaliers ».

Le groupe d'experts favorise les échanges entre organismes concernés par les travailleurs frontaliers.

Il poursuivra les missions suivantes :

- examen et élaboration de solutions à des problèmes généraux et des cas particuliers touchant les travailleurs confrontés à des difficultés liées aux lois des trois pays,
- identification des questions de principe nécessitant, pour leur solution, une harmonisation des lois et réglementations en vigueur et saisine dans ce cas des instances de la Conférence,
- veille réglementaire et identification des conséquences pour les travailleurs frontaliers des modifications de lois,
- suivi des éventuelles difficultés d'application des accords Suisse-Union européenne.

4.2 Groupe d'experts « entraves à la concurrence ».

Le groupe d'experts a pour objectif de trouver des solutions à l'application des dispositions législatives ou réglementaires nationales qui pourraient entraver l'activité transfrontalière des entreprises notamment artisanales. Les problèmes survenus devraient être examinés au regard de leur compatibilité avec le droit européen ou avec les accords bilatéraux Suisse/UE et des incitations devraient être créées afin de rapprocher les réglementations et de faciliter l'accès aux marchés. Il s'agit principalement des difficultés liés à la modification du code du travail français en terme de contrôles accrus de l'application du salaire minimum, de l'assurance des risques de la construction en France (garantie décennale), du contrôle des «mesures d'accompagnement» du droit suisse en matière de détachement des salariés ainsi que d'autres cas résultant de la situation particulière de la Suisse en tant qu'Etat non-membre de l'UE. En outre, les difficultés rencontrées lors de l'accès au marché en Allemagne doivent être discutées. Dans l'ensemble, le travail des entrepreneurs doit être facilité, les contraintes administratives doivent être réduites et la connaissance du voisin doit être améliorée.

4.3 Groupe d'experts « formation professionnelle ».

Le groupe d'experts « Formation professionnelle » du groupe de travail « Economie et Emploi » est lié thématiquement au groupe de travail « Education et formation » de la Conférence du Rhin supérieur et travaille ainsi étroitement avec ce groupe de travail. Il se considère comme un réseau dédié avant tout aux organismes chargés de l'apprentissage dans le Rhin supérieur, mais associant également d'autres acteurs du domaine de l'apprentissage (fonction de regroupement et de réseau tri-national). Il accomplit essentiellement les tâches suivantes :

- sensibilisation à la nécessité de la mobilité professionnelle,
- amélioration de la mobilité professionnelle dans le territoire couvert par la Conférence du Rhin supérieur dès la formation initiale,
- promotion du dialogue et de la mise en réseau entre les trois pays du Rhin supérieur, surtout dans le domaine de la formation professionnelle,
- coopération avec des projets et des structures dans l'espace du Rhin supérieur et avec d'autres organismes transfrontaliers,
- promotion, en particulier, de l'internationalisation de la qualification des jeunes grâce au projet Certificat Euregio (acquisition d'expériences à l'étranger proche, déjà pendant l'apprentissage).

4.4 Groupe d'experts « tourisme ».

Le groupe d'experts se chargera de :

- coordonner la coopération entre les acteurs et renforcer les synergies du tourisme transfrontalier dans le Rhin supérieur,
- mettre à l'ordre du jour de chaque réunion les projets et initiatives de coopérations transfrontalières concrets s'adressant aussi bien à la population du Rhin supérieur qu'au public européen et mondial,
- veiller à la circulation de l'information entre les partenaires par le biais du réseau d'information que constitue le groupe d'experts tourisme,
- promouvoir la mise en place d'outils de communication commune et de mutualisation des moyens de promotion.

4.5 Groupe d'experts « promotion de l'innovation ».

Les innovations jouent un rôle clef dans la réussite économique, en particulier dans la région tri-nationale du Rhin supérieur. Une collaboration plus intense dans ce domaine devrait permettre de développer ses atouts. C'est pour ces raisons que le groupe d'experts « promotion économique » sera dorénavant dénommé « Promotion de l'innovation ».

Le groupe d'experts axe ses travaux sur :

- la mise en réseau des acteurs pertinents dans le secteur de la promotion de l'innovation dans la région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur,
- la promotion de la coopération entre acteurs intéressés du Rhin supérieur (cluster, réseaux d'entreprises),
- la création de plates-formes d'échange transfrontalier entre Sciences et Economie,
- les réflexions sur les possibilités de consolider l'espace d'innovation que constitue le Rhin supérieur.

4.6 Groupe d'experts « statistiques ».

Le groupe d'experts « Statistiques » élabore tous les deux ans la brochure « Faits & Chiffres », qui décrit, sur la base de données statistiques, la situation et l'évolution de l'espace du Rhin supérieur. Elle est généralement publiée à l'occasion de la séance plénière de la Conférence du Rhin supérieur. Les difficultés rencontrées par le groupe dans la collecte et le traitement des données statistiques en raison des variations de pays à pays, compliquant la comparaison (base de données différentes, définitions, temps de traitement nécessaires etc...) doivent être signalées.

Un renforcement de la coopération avec le groupe d'experts GeoRhena est prévu.

5. Renforcement de la coopération avec d'autres organismes.

Dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur, le groupe de travail renforcera la coopération et l'échange d'expériences et d'informations avec d'autres groupes.

Le groupe de travail et ses groupes d'experts prévoient également que d'autres partenaires, en particulier des acteurs économiques et scientifiques, peuvent participer à leurs activités si nécessaire s'ils veulent assurer un échange d'impulsions à travers des interfaces adaptées. Il est souhaitable qu'un échange régulier dans le cadre des réunions de groupe de travail ait lieu, en particulier, avec EURES-T Rhin supérieur.